

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 9 mars 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. BON), M. BERTHIER (représenté par Mme BERNARD), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme ROLLIN (représentée par Mme HERVIEU).

Membres excusés : (2) Mme REVEL, Mme TOLLOT

Membre absent : (1) Mme CHATILLON

Date de convocation : 2 mars 2010

Délibération n° : 13-2010

**Objet : Groupe d'aide aux aidants au Centre d'accueil de jour Les Marronniers
partenariat avec la CRAM Bourgogne et Franche Comté**

Le Centre d'Accueil de Jour Les Marronniers, destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, a mis en place fin octobre 2009 un groupe d'aide aux aidants, animé par des intervenants de la Direction des Retraités et des Personnes Agées du CCAS. Ce groupe, composé de 25 personnes, s'est réuni à plusieurs reprises sur des thèmes qui ont suscité un vif intérêt de la part des participants.

A cette occasion, est apparu le besoin de temps d'expression personnelle et d'écoute.

A cet égard, le service social de la CRAM propose d'animer, sur la base de 6 à 7 réunions (à raison d'une par quinzaine) un petit groupe de 8 aidants familiaux, désireux de mieux comprendre et prendre en charge le proche malade.

Concrètement le dispositif proposé est le suivant :

- Animation des groupes : assurée par deux assistantes sociales de la CRAM.
- Intervention spécialisée : prestations ponctuelles de spécialistes (gériatres, psychologues...) prises en charge par le CCAS.
- Modalités pratiques : accueil et mise à disposition d'une salle par le Centre de jour Les Marronniers.

Le coût des interventions spécialisées est estimé à 1 600 € et pourrait faire l'objet d'une subvention équivalente par la CRAM dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CCAS.

Ce partenariat apparaît très intéressant pour le Centre d'accueil de jour Les Marronniers, complétant ainsi l'aide apportée aux aidants préconisée dans le plan Alzheimer national.

En fonction de l'évaluation de cette première action, et compte tenu des orientations et des moyens alloués par la caisse de retraite, une deuxième session pourrait être envisagée.

Les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent, sous réserve de l'attribution d'une subvention couvrant les frais d'interventions spécialisées, le principe de la signature d'une Convention de partenariat entre le CCAS et la CRAM, relative au projet précité,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DG : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 10 MARS 2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 MARS 2010

